

Délibération n°3

Objet : Réalisation d'un prêt à taux fixe de 200 000 € auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la déchèterie-recyclerie à Lafrançaise

Date de convocation : 17/01/2012

Date d'affichage : 17/01/2012

Nombre de Membres en exercice : 32

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

L'an deux mille douze,
le 25 janvier à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames KUHN, LUENGO, PALMIE, TAURAN, Messieurs BARREAU, CHERON, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, POUJAL, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, REYGADE, ROZES, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. BENOIS,

Excusés : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, PARCELLIER, Messieurs CALVET, COUDERC, FARROUIL, MAUBERT, NOUGAYREDE, TAFOUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur REYGADE.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément au plan de financement de la construction de la nouvelle déchèterie, il convient de contracter un dernier emprunt d'un montant de 200 000 €. Il précise qu'il a lancé une consultation.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir la Caisse des dépôts et consignations selon les conditions présentées ci-dessous.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, un emprunt à taux fixe d'un montant de 200 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,51 % (fixe)
- Amortissement : naturel

Autorise son Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Autorise son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

— A D O P T E E —

Transmis au contrôle de
légalité le : 26/01/2012

Affiché le : 26/01/2012

Certifié exécutoire le : 26/01/2012

Le Président

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE

SIEEOM
Sud Quercy
TRIONS pour RECYCLER